

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Attractivité Economie Emploi
- Economie - Innovation et
enseignement supérieur
N° 2021-D-143

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE ALANTAYA - PLATEAU P2

TECHNOPARC KRYSLAIDE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- VU, l'arrêté n°30 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée avec l'entreprise ALANTAYA, sise Technoparc Krysalide – Parc d'activités du Grand Girac, pour la mise à disposition du plateau P2 de 42,30 m² de la pépinière d'entreprises, située 70 rue Jean Doucet à SAINT-MICHEL.

Article 2 – La mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de 48 mois fermes, moyennant le paiement d'une redevance et de charges mensuelles dont les montants évolueront chaque année de la façon suivante :

Plateau P2		
42,30 m ²	Redevances	Charges
	HT	HT
Année 1	132,19 €	59,92 €
Année 2	199,16 €	84,60 €
Année 3	243,22 €	98,70 €
Année 4	264,37 €	98,70 €

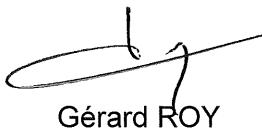
Article 3 – Un dépôt de garantie de 380,70 € HT a déjà été versé par l'entreprise pour garantir l'exécution de la présente convention.

Article 4 – La recette est inscrite au budget annexe aménagement de zones – gestion immobilière – articles 752 et 758.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 30 JUIN 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 30 JUIN 2021
Publié ou notifié,
Le 30 JUIN 2021